

# HONORAIRES PRESTATIONS DE SERVICES

Extrait des tarifs du cabinet avec tarification plafonnée pour notre zone

géographique (T.V.A. incluse incluse aux taux en vigueur 20 %)

Décret de la loi ALUR publié au J.O. du 06.08.2014

**HONORAIRES DE GESTION** (*locaux d'habitation ou mixtes soumis à la loi du 6 juillet 1989 / locaux meublés / commerciaux ou professionnels*) : 5 à 10 % TTC sur le montant encaissé. *Ces taux sont négociés de gré à gré.*

## **LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION :**

- ***locaux d'habitation nus ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5 :***

Entremise et négociation : bailleur 15 € T.T.C.

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	Etat des lieux location vide ou meublés
Bailleur : 8 € T.T.C. du m <sup>2</sup>	Bailleur : 3 € T.T.C. du m <sup>2</sup>
Locataire : 8 € T.T.C. du m <sup>2</sup>	Locataire : 3 € T.T.C. du m <sup>2</sup>

Ces honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, état des lieux sont plafonnés à **7,5 % du montant du loyer annuel (hors charges)** pour le bailleur et pour le locataire.

- ***locaux de droit communs / commerciaux / professionnels :***  
*Honoraires de 10 à 15 % T.T.C. sur le montant du loyer annuel pour chacune des parties.*

- ***Garages ou parkings :***  
*Honoraires de 8 à 10 % T.T.C. sur le montant du loyer annuel pour chacune des parties.*

**ERNMT** : forfait 30 Euros par lot pour les biens situés sur la commune de GUILHERAND-GRANGES.

## **GARANTIE DES LOYERS IMPAYES :**

*Services BRUN VIDAL DUTRIPON proposés par votre administrateur de bien à 2,20 % TTC sur le montant total du quittancement.*

## **LOCATION :**

- ***locaux d'habitation nus ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5 :***

Entremise et négociation : bailleur 100 € T.T.C.

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	Etat des lieux location vide ou meublés
Bailleur : 8 € T.T.C. du m <sup>2</sup>	Bailleur : 3 € T.T.C. du m <sup>2</sup>
Locataire : 8 € T.T.C. du m <sup>2</sup>	Locataire : 3 € T.T.C. du m <sup>2</sup>

Ces honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, état des lieux sont plafonnés à **7,5 % du montant du loyer annuel (hors charges)** pour le bailleur et pour le locataire.

- ***locaux de droit communs / commerciaux / professionnels :***  
*Honoraires de 10 à 15 % T.T.C. sur le montant du loyer annuel pour chacune des parties.*

- ***Garages ou parkings :***  
*Honoraires de 8 à 10 % T.T.C. sur le montant du loyer annuel pour chacune des parties.*

# HONORAIRES PRESTATIONS DE SERVICES

Extrait des tarifs du cabinet avec tarification plafonnée pour notre zone

géographique (T.V.A. incluse incluse aux taux en vigueur 20 %)

Décret de la loi ALUR publié au J.O. du 06.08.2014

## TRANSACTION (TTC)

### Honoraires transactions sur immeubles et fonds de commerce

- jusqu'à 0 à 10 000 € :	Forfait 1000 €
- 10 000 à 70 000 € :	10,00 % plafonné à 4 000 €
- 70 001 à 150 000 € :	6,00 % plafonné à 7 500 €
- 150 000 à 200 000 € :	4,75 % plafonné à 8 500 €
- Au delà de 200 000 €	4,25 %

### Terrain :

- 0 à 7 622 € :	11,86 %
- 7 623 à 15 244 € :	10,67 %
- 15 245 à 45 734 € :	9,5 %
- 45 735 à 76 225 € :	8,30 %

Commercialisation programmes neufs (Résidences): 4 à 7 % TTC en fonction des prestations demandées.

### Avis de valeur écrits

Appartements	150 € ht	180 € Ttc
Maisons	200 € ht	240 € Ttc
Bien avec division de parcelles	250 € ht	300 € Ttc